

## REPARTITEUR DE DEBIT REGLABLE

Ce type d'ouvrage, placé en sortie de station d'épuration, permet d'assurer la répartition du débit sortant entre l'exutoire et l'ouvrage de tête, dans le cas d'un processus de **dénitrification**.

Deux ouvrages permettent de couvrir une gamme de débit :

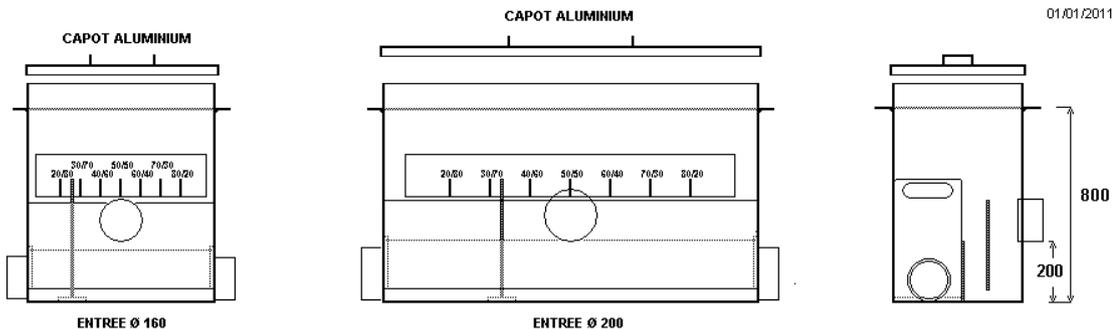
- de 0 à 15 m<sup>3</sup>/h pour un diamètre de 160 mm
- et
- de 0 à 30 m<sup>3</sup>/h pour un diamètre de 200 mm.

NOTA : Pour des débits supérieurs, il est nécessaire d'adapter un distributeur à l'arrivée.

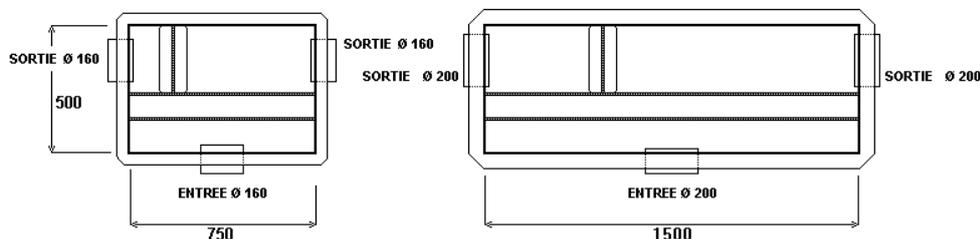
Cet ouvrage comporte les équipements standard suivants :

- ◆ Un cuvelage préfabriqué en polyéthylène
- ◆ Un capot muni de deux poignées rétractables
- ◆ Une arrivée en DN 160 ou 200 selon le débit
- ◆ Une lame de tranquillisation perpendiculaire à l'arrivée
- ◆ Un déversoir à lame mince
- ◆ Un répartiteur réglable avec une **échelle de lecture de 20 à 80 %**
- ◆ Deux sorties en DN 160 ou 200 identiques à l'arrivée.

**OPTION : Verrouillage du capot, cadennassable (hors fourniture du cadenas).**



NOTA : La mise en place devra être exécutée selon les prescriptions fournies avec l'équipement.  
L'alimentation doit être du type à ECOULEMENT À SURFACE LIBRE



DEBIT MAXIMUM 15 m<sup>3</sup>/h

DEBIT MAXIMUM 30 m<sup>3</sup>/h

CE REPARTITEUR NE DOIT ETRE UTILISE QUE SUR UN EFFLUENT CLAIR

Ce plan est la propriété de la SAS **ABT** et ne peut être communiqué à des tiers sans autorisation

SAS **ABT** Usine et siège Paro d'Activités LES SABLES  
296, avenue Pasteur 33185 LE HAILLAN  
TEL : 0 566 130 023 FAX : 0 566 130 295  
Site Internet : [www.abt.fr](http://www.abt.fr)

**REPARTITEUR DE DEBIT  
REGLABLE  
PLAN DE PRINCIPE**

L'ouvrage doit être placé sur une surface plane, horizontale, obtenue par terrassement en pleine fouille, et reposé sur un radier en béton de 10 cm d'épaisseur.

**Le remblayage est effectué au sable, sans compactage.**

Dans tous les cas, nous conseillons de réaliser une dalle de propreté autour de l'ouvrage.

Siège Social : **AQUITAINE BIO-TECHNIQUE**  
Espace activités Les Sables, 296, avenue Pasteur 33185 LE HAILLAN  
Tél : 05 56 13 00 23 – Fax : 05 56 13 02 95  
[www.abt.fr](http://www.abt.fr)

SAS au capital de 56 160 €  
RCS BORDEAUX 391 581 592  
SIRET 391 581 592 00022  
APE 7112B

# ABT

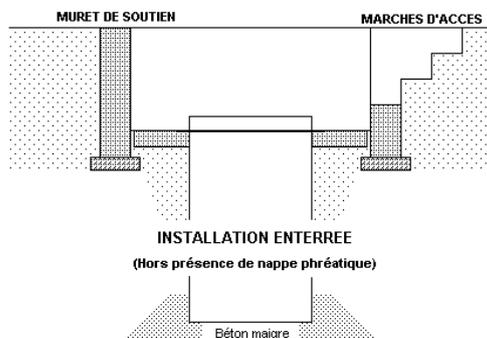
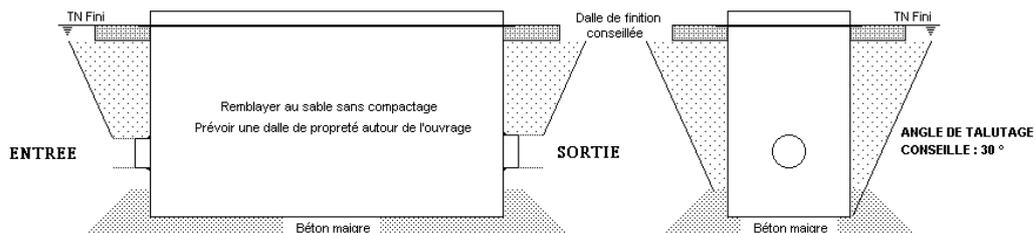
## INSTALLATION

L'ouvrage doit être placé sur une surface plane, horizontale, obtenue par terrassement en pleine fouille, et reposé sur un lit de sable compacté de 10 cm d'épaisseur.

Le remblayage est effectué au sable, sans compactage.

Dans tous les cas, nous conseillons de réaliser une dalle de propreté autour de l'ouvrage.

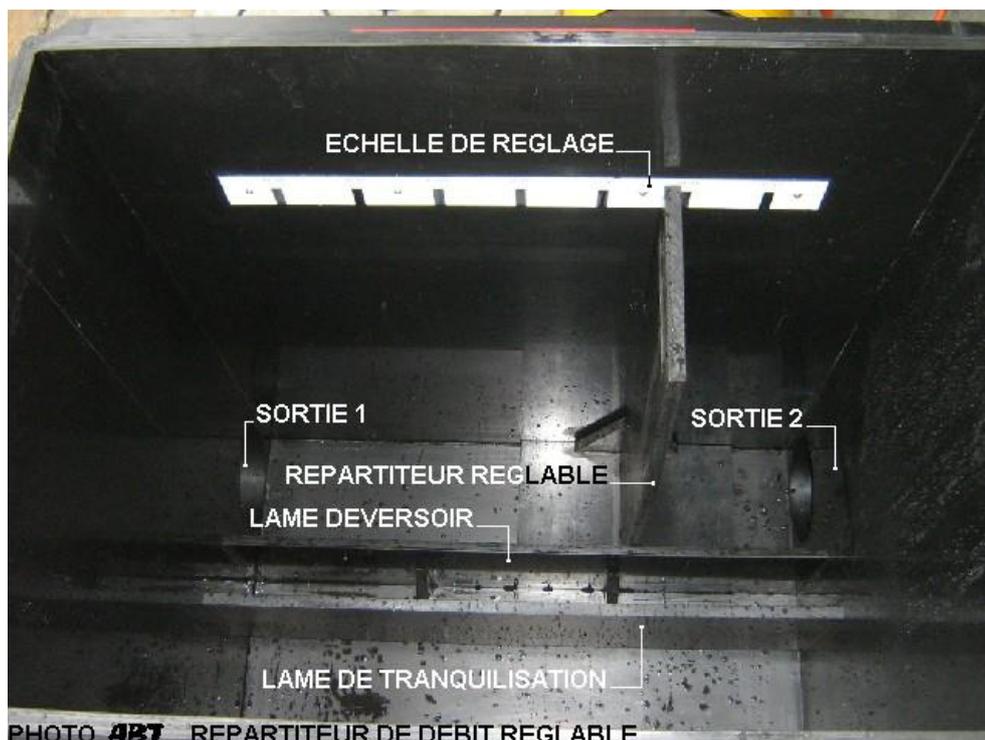
01/01/2011



Ce plan est la propriété de la SAS **ABT** et ne peut être communiqué à des tiers sans autorisation

SAS **ABT** Usine et siège Parc d'Activités LES SABLES  
296, avenue Pasteur 33185 LE HAILLAN  
TEL : 0 556 130 023 FAX : 0 556 130 295  
Site Internet : [www.abt.fr](http://www.abt.fr)

**PLAN D'INSTALLATION  
CUVE RECTANGULAIRE**



Siège Social : **AQUITAINE BIO-TECHNIQUE**  
Espace activités Les Sables, 296, avenue Pasteur 33185 LE HAILLAN  
Tél : 05 56 13 00 23 – Fax : 05 56 13 02 95  
[www.abt.fr](http://www.abt.fr)

SAS au capital de 56 160 €  
RCS BORDEAUX 391 581 592  
SIRET 391 581 592 00022  
APE 7112B